

*Dépôt de bills***RECOURS AU RÈGLEMENT**

M. MALONE—LE RÔLE DU MINISTRE DU REVENU NATIONAL À L'ÉGARD DE LA CHAMBRE

M. Arnold Malone (Battle River): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. J'ai essayé d'obtenir la parole au cours de la période des questions et j'aurais posé ma question au ministre du Revenu national (M. Guay) s'il n'était pas au Sénat. Je demanderai à un des ministres en face, puisque le vice-premier ministre (M. MacEachen) n'est pas à la Chambre, qui est le ministre responsable de Revenu Canada? Je pose cette question au cas où vous m'accorderiez la parole un autre jour.

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice): Je crois qu'on a répondu à cette question hier.

M. Baker (Grenville-Carleton): Pas de façon satisfaisante.

M. Hogan: Si on y a répondu hier, le ministre de la Justice (M. Basford) aurait-il l'obligeance de le répéter pour que nous puissions savoir à qui poser nos questions?

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE CONCERNANT LA PÉRIODE VISÉE PAR LES DÉPENSES D'ÉLECTION

M. Jim Balfour (Regina-Est) demande à présenter le bill n° C-446, tendant à modifier la loi électorale du Canada (période de dépenses d'élection).

Des voix: Expliquez-vous.

M. Balfour: Monsieur l'Orateur, j'ai décidé de présenter ce bill car il paraît que certains candidats choisis pour les prochaines élections fédérales ont déjà consacré jusqu'à \$50,000 aux dépenses pré-électorales. Bien qu'on n'ait pas encore imposé de plafond à ces dépenses, elles violent clairement l'esprit de la loi sur les dépenses d'élection qui vise à rendre les campagnes plus justes en limitant les dépenses autorisées dans ce but. D'après ce bill, la période où les dépenses seront considérées comme des dépenses d'élection sera élargie et comprendra dorénavant tout le laps de temps suivant la désignation d'un candidat au lieu de débiter au moment où un mandat d'élection a été officiellement émis, ce qui revient à reconnaître qu'en pratique les campagnes électorales commen-

[M. l'Orateur.]

cent longtemps avant que les élections soient déclenchées. Ce bill aura pour effet d'empêcher les partis de profiter d'une échappatoire dans notre processus électoral.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE

MODIFICATION RELATIVE À LA PROCÉDURE EN MATIÈRE DE SAISIE-ARRÊT

L'hon. Ron Basford (ministre de la Justice) demande à présenter le bill C-49, tendant à modifier la loi sur l'administration financière (saisie-arrêt).

—Monsieur l'Orateur, ayant vérifié les textes, j'ai constaté qu'il me faut maintenant invoquer le Règlement, puisque ce bill porte sur des questions de prérogative royale, pour signaler à la Chambre, après l'autorisation accordée et avant la première lecture, que son Excellence le gouverneur général a été informé de l'objet du bill, et qu'il a donné son accord, dans l'exercice des prérogatives de Sa Majesté, à ce que le Parlement l'examine et en décide selon ce qu'il lui plaira.

M. Walter Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, je ne demande pas la parole pour mettre en doute l'affirmation du ministre de la Justice (M. Basford). Il serait avantageux que la procédure à laquelle il a jugé nécessaire de se plier aujourd'hui soit suivie dorénavant pour tous les bills gouvernementaux. Cela nous dispenserait d'avoir à attendre les communiqués et le reste. A la présentation d'un bill, il est toujours aussi important d'avoir un bref exposé du parrain, qu'il soit ministre ou simple député.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. MALONE—LE RÔLE DU MINISTRE DU REVENU NATIONAL À L'ÉGARD DE LA CHAMBRE

M. Arnold Malone (Battle River): A propos de mon rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, j'ai contrôlé au hansard d'hier. Rien n'y indique qui rend compte pour Revenu Canada. J'ai une série de questions à poser au responsable, et je demande encore une fois de quel ministre il s'agit.

M. l'Orateur: Le ministre de la Justice (M. Basford) a raison. La question a été réglée, la réponse a été donnée hier par le premier ministre (M. Trudeau). Quant à savoir si cette réponse convenait ou pas, le député pourra y revenir à la prochaine période des questions.